



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	ERGOTHERAPEUTE
Emploi	ERGOTHERAPEUTE
Métier	ERGOTHERAPEUTE
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	SOINS INTENSIFS ET SECURISES
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0196 – Secteur 69 Z 32
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	UF 2520 PAPV

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'ergothérapeute est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il (elle) collabore (dans le cadre de ses compétences) avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soin. Il (elle) est rattaché à la filière para médicale et relève de sa hiérarchie : CDS - Assistant de Chef de Pôle et Directeur des Soins. Il (elle) est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de pôle.

AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 100% PAPV

Cycle hebdomadaire : 38H20 – Repos fixes (samedi et dimanche)

Amplitude horaire : 08h00 à 18h00

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17H00

Congés pris dans le respect de l'organisation du service, des règles institutionnelles et en concertation avec les collègues afin d'assurer la continuité des soins.

4. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le Pôle de Soins Intensifs et Sécurisés est spécialisé dans l'accueil des patients nécessitant des soins personnalisés renforcés et/ou intensifs. Ce Pôle propose un protocole thérapeutique intensif, adapté et individuel. Les séjours sont temporaires avec pour objectif un retour dans les services classiques d'hospitalisation.

Le pôle SIS est constitué de deux services d'hospitalisation complète (USIP et UMD) et un service ambulatoire (PAPV)

La population accueillie est mixte et hospitalisée en soins sans consentement (SPDRE, SDIP, SPDT, SPDTU et SPPI).

Les admissions à l'USIP et l'UMD ainsi que les inscriptions au PAPV relèvent d'une procédure initiée par un psychiatre traitant et validée par les médecins responsables de l'unité concernée.



L'Unité de Soins Intensifs en Psychiatrie (USIP) est une unité de recours pour les situations de crises dépassant ponctuellement les capacités de soins et de prise en charge des unités de secteurs, pour des patients à la clinique complexe dont la clinique du passage à l'acte est centrale. Cette unité de crise dispose de 12 lits.

Cette unité d'hospitalisation mixte et intersectorielle (patients du Rhône, de la Loire, du Nord Isère et de l'Ain) peut accueillir des patients à partir de 18 ans en SPDRE, SDIP, SPDT, SPDTU et SPPI.

L'USIP propose un cadre contenant pour des patients présentant certains registres de symptômes associés à des troubles majeurs du comportement ne pouvant être pris en charge dans des conditions satisfaisantes dans les services de psychiatrie générale.

L'Unité pour Malades Difficiles (UMD) de Bron, ouverte en 2011, est un service de recours de niveau 3 à vocation nationale. Elle reçoit des patients souffrant de troubles psychiatriques sévères qui ne peuvent pas être maintenus en service de psychiatrie générale ou en Unité Hospitalière Spécialement Aménagée en raison de la nécessité de protocoles thérapeutiques intensifs et de mesures de sécurité particulières.

L'UMD offre aux patients qui le nécessitent une séquence de soins dont la durée est déterminée par l'évolution clinique. Les patients admis sont hospitalisés sur décision du représentant de l'État et sur le mode de l'hospitalisation complète exclusive.

L'UMD accueille également des patients détenus relevant d'une hospitalisation et des patients irresponsabilisés sur le plan pénal. Trois origines sont possibles : sectorielle, médicolégal, pénitentiaire.

Le Plateau d'Appui-Psychiatrie Violence (PAPV) offre une prise en charge novatrice pour les patients adultes présentant une vulnérabilité comportementale c'est-à-dire à risque de violence ou risques associés (fugue, automutilation, entraînement d'un tiers...).

Le PAPV par le biais de ses différentes unités (unité ambulatoire d'HDJ, de consultations, et d'évaluation) propose trois axes d'intervention : l'aide et le conseil aux équipes psychiatriques pour évaluer et orienter les patients ; des soins ambulatoires individualisés ou en groupe, en co-portage avec les secteurs d'origine ; et des missions transversales de veille et d'analyse autour de la question des mesures coercitives.

Ce dispositif, en complément des secteurs, renforce l'alliance thérapeutique, réduit le recours aux mesures coercitives et promeut une prise en charge inclusive et sécurisée.

5. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'ergothérapeute, sur prescription médicale, prévient, dépiste, évalue et contribue par des actes de rééducation et de réadaptation (activités manuelles, artistiques, ludiques, culturelles, professionnelles et/ou domestiques) au maintien de l'enfant, l'adulte ou la personne âgée dans son environnement. Son intervention vise une plus grande autonomie sociale ou professionnelle. Il (elle) collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluriprofessionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge. Il (elle) participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, d'éducation à la santé et de recherche.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Réaliser, sur prescription médicale et dans le respect des règles professionnelles, des soins et des interventions de réadaptation, de réinsertion, de réhabilitation visant l'autonomie des personnes dans leurs composantes psychique, relationnelle, cognitive, sensorielle et physique
- Concevoir et mettre en œuvre des activités préventives, éducatives et thérapeutiques adaptées et en accord avec le projet de soins pluridisciplinaire
- Utiliser les médiations appropriées pour prendre en charge la souffrance psychique
- S'inscrire dans une dynamique de travail en équipe pluri-professionnelle afin de favoriser les liens et l'articulation entre les différents projets du soin



- Rédiger des comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité
- Utiliser les moyens d'évaluation et d'enregistrement de l'activité en vigueur sur le CHV
- Assurer une vigilance d'appréciation (en regard de la qualité de la relation thérapeutique et du profil du patient) sur la mise à disposition d'outils potentiellement dangereux
- Assurer la vérification des matériels utilisés et se préoccuper de leur maintenance.

6. ACTIVITES SPECIFIQUES

- S'inscrire dans une dynamique d'ouverture et d'évolution d'une unité de soins
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée dans la continuité et la sécurité des soins
 - Savoir se positionner dans un travail autour des limites et du respect du cadre
 - Maintenir le cadre thérapeutique de soins défini en équipe et s'en montrer solidaire
 - Contribuer à l'élaboration du projet thérapeutique et à l'évaluation des capacités d'investissement du patient
 - Participer aux activités d'encadrement et d'accompagnement pédagogique, de partage des compétences et de recherches organisées dans le pôle
 - Veille professionnelle dans son domaine d'activité.

7. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

7.1. Formation souhaitée

Diplôme d'état d'ergothérapeute

7.2. Expérience professionnelle

7.3. Connaissances spécifiques attendues

- ▶ Se conformer aux règles d'accès et de sécurité des différentes unités du Pôle.
- ▶ Aptitude au travail en équipe.
- ▶ Qualités de coordination, d'organisation et de gestion (des événements, des tâches, des emplois du temps,...).
- ▶ Savoir être au service de tous les professionnels du Pôle (Médecins, Psychologues, Cadres, infirmiers,...).
- ▶ Respect du secret professionnel, du secret médical et de la déontologie.
- ▶ L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV).
- ▶ L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel.
- ▶ L'agent s'engage à respecter la Charte de bon usage des technologies de l'information du Centre Hospitalier LE VINATIER (CHV).

7.4. QUALITES REQUISES

- Motivation pour cette ligne de soin spécifique
- Aptitude à travailler en équipe pluri professionnelle afin de favoriser les liens et l'articulation entre les différents professionnels
- Aptitude à concilier responsabilité et autonomie
- Capacité à établir une distance relationnelle adaptée

**ERGOTHERAPEUTE
PAPV
Pôle de Soins Intensifs et Sécurisés****XXX-XXX-0000**

Version 00

Date de validation :

30/03/2026

Pôle Emetteur

POLE SIS

Modifications apportées par la nouvelle version

Actualisation du format de profil de poste

Rédaction	Vérification	Validation
Dr C.BIED Cheffe de service USIP	G. MANHAUDIER Cadre supérieur de santé	DRH